

Epoux

Prénoms *Jean-Philippe*

Nom<sup>(2)</sup> *MARTIN*

à <sup>(3)</sup> le *13 août 1975* heures  
à *Nevers (Nièvre)*

et de<sup>(5)</sup> *MARTIN Philippe Henri*  
et de<sup>(5)</sup> *VEDRINE Marie-Claire Jeanne*

Epouse

Prénoms *Tiphaine Jeanne Yvonne*

Nom<sup>(2)</sup> *VASSEUR*

à <sup>(3)</sup> le *01 janvier 1977* heures  
à *Calais (Pas-de-Calais)*

et de<sup>(5)</sup> *VASSEUR Patrick Michel Gérard*  
et de<sup>(5)</sup> *THOMAS Marie Yvonne*

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance n°**

le<sup>(6)</sup>

**Mentions marginales** <sup>(7)</sup>

*L'officier de l'état civil*  
*Sceau*

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance n°**

le<sup>(6)</sup>

**Mentions marginales** <sup>(7)</sup>

*L'officier de l'état civil*  
*Sceau*

**Mariage célébré à** *Marseille - sixième arrondissement (Bouches-du-Rhône)*

le *12 novembre 2004*

à

**heures** *11 15*

Il a été déclaré<sup>(8)</sup> *qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage*

Extrait délivré conforme à l'**acte de mariage n°** *213*

**Mentions marginales** <sup>(7)</sup>

*Marriage dissous. Jugement de divorce du juge aux affaires familiales du tribunal de grande instance de Digne-les-Bains (Alpes-de-Haute-Provence), rendu le 07 mai 2013 (Décision d'homologation des mesures provisoires en date du 28 mars 2013).*

(1) Écrire selon le cas « Epoux ou Père » ou « Epouse ou Mère »  
(2) En cas de mariage civil, écrire « Marié(e) » ou « épouse(e) »  
(3) En cas de mariage par procuration, écrire « mandataire » ou « mandat »  
(4) Écrire selon le cas « Fils » ou « Fille ».

le *13 août 2014*

*Régine SERRATRICE, L'Officier de l'Etat Civil*



(5) Prénoms et NOM des Parents.

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(8) Compléter ainsi la formule « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par Me... notaire à... »

<p>(1) Extrait de l'acte de décès n° _____</p> <p>(2) _____ à _____</p> <p>Délivré conforme aux registres, le _____</p> <p><b>Mentions marginales</b> <sup>(3)</sup> _____</p> <p style="text-align: right;">L'officier de l'état civil Sceau</p>	<p>(1) <b>1<sup>er</sup> ENFANT</b></p> <p><b>Extrait de l'acte de naissance n° 1179</b></p> <p>Le <b>15 Janvier 2003</b> à <b>12 heures</b></p> <p>est né(e) <b>Eléonore Marie</b></p> <p>du sexe <b>Féminin</b> à <b>Marseille 6<sup>me</sup></b></p> <p>(3) _____</p> <p>reconnu(e) <sup>(4)</sup> _____</p> <p style="text-align: right;">Délivré conformément aux registres, le <b>20 Avril 2014</b> <b>Mentions marginales</b> <sup>(5)</sup> _____</p> <p style="text-align: right;">L'officier de l'état civil Sceau</p> <p style="text-align: center;">  </p> <p><b>Extrait de l'acte de décès n° _____</b></p> <p>(6) _____ à _____</p> <p>Délivré conforme aux registres, le _____</p> <p><b>Mentions marginales</b> <sup>(5)</sup> _____</p> <p style="text-align: right;">L'officier de l'état civil Sceau</p>
---	--

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).  
 (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance, compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1<sup>re</sup> partie : ... 2<sup>me</sup> partie : ... » en cas de double nom de famille.  
 (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... ».  
 (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».  
 (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.  
 (6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le... » ou « Pré-nom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ». 13

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

(2) Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

grème

ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 31207  
Le 30 Janvier 2005  
à 15 heures

est né(e) (2) Nino Patrick  
Philippe MARTIN

du sexe masculin à Marseille 6<sup>e</sup>

(3)  
reconnu(e) (4)

Délivré conforme aux registres, le 20 Aout 2014  
Mentions marginales (5)



Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le  
Mentions marginales (5)

L'officier de l'état civil  
Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).  
(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1<sup>re</sup> partie : ... 2<sup>me</sup> partie : ... » en cas de double

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détruit par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... ».

(7)

grème ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 885  
Le 24 Mai 2007  
à 18 heures 15.

est né(e) (2) Valérie MARTIN

du sexe féminin à Marseille 6<sup>e</sup> (3) (4)

(5)

reconnu(e) (4)

Délivré conforme aux registres, le 22 08 2014  
Mentions marginales (5)

8810818014



Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le  
Mentions marginales (5)

L'officier de l'état civil  
Sceau

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».